

**Etude de faisabilité sur le  
développement d'un  
mécanisme d'observation  
régionale sur l'eau en  
Méditerranée**

*Etude du cas de la France*

---

Rapport final

---

Novembre 2006

MEDA Water



Co-financé par la Commission Européenne

Préparé par :

Office International de l'Eau



Office  
International  
de l'Eau



## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE:

*«Le présent rapport a été élaboré avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Office International de l'eau mandaté par l'Unité Technique du SEMIDE dans le cadre du contrat SEMIDE Phase II réf. ME8/AIDCO/2003/004763/069442 et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union européenne.»*



## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>I ETAT DES LIEUX DE L'ORGANISATION ET DE LA GESTION DES DONNEES SUR L'EAU :<br/>REVISION DU DOCUMENT « PROFIL DE LA FRANCE » REALISE POUR LE SOMMET DE<br/>JOHANNESBURG EN 2002.....</b>                         | <b>5</b>  |
| 1. COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN<br>DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES .....   | 5         |
| 2. PROTECTION DES OCEANS DE TOUTES LES MERS – Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI FERMEES – ET<br>DES ZONES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEUR RESSOURCES<br>BIOLOGIQUES..... | 5         |
| 3. PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE : APPLICATION D'APPROCHES<br>INTEGREES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU.....                              | 6         |
| 4. L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISION .....  | 8         |
| <b>II ANALYSE SPECIFIQUE DE L'ETAT D'AVANCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION<br/>SUR L'EAU (SIE) .....</b>  | <b>12</b> |
| 1. GESTION DES DONNEES DANS LE SIE.....   | 12        |
| 2. ARCHITECTURE DU SIE .....  | 13        |
| 3. ETAT D'AVANCEMENT DU SIE.....  | 13        |
| 4. METHODOLOGIE DE VALIDATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION .....  | 15        |
| <b>III PRESENTATION DES PROCESSUS DE PRODUCTION .....</b>   | <b>17</b> |
| 1. LA LEGISLATION EUROPEENNE .....  | 17        |
| 2. LES CONVENTIONS MARINES.....   | 19        |
| 4. TABLEAU RECAPITULATIF VIS-A-VIS DES INDICATEURS EAU.....   | 21        |
| <b>IV SYNTHESE DES AVIS ET DES ATTENTES.....</b>  | <b>22</b> |
| 1. ORGANISMES CONTACTES ET REPONSES REÇUES .....  | 22        |
| 2. PUBLIC CONCERNE.....   | 22        |
| 3. THEMES A TRAITER.....  | 23        |
| 4. MISSIONS ET FONCTIONNALITES POTENTIELLES .....   | 23        |
| 5. ZONE GEOGRAPHIQUE A COUVRIR .....  | 24        |
| <b>LISTE DES ACRONYMES.....</b>   | <b>25</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>  | <b>26</b> |
| INDICATEURS EAU DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT POUR LE MILLENAIRE .....   | 26        |
| INDICATEURS PRIORITAIRES POUR LE SUIVI DE LA SMDD.....  | 26        |
| LES INDICATEURS EAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENTAUX (MEDSTAT).....  | 26        |



## INTRODUCTION

Lors de leur conférence en novembre 2005 à Rome, les Directeurs de l'eau Euro-Méditerranéens ont demandé au SEMIDE de mener une « Etude des objectifs et des conditions de faisabilité avec les pays volontaires, dans le cadre du SEMIDE, d'un mécanisme d'observation sur l'eau en Méditerranée, pour le monitoring des indicateurs de réalisation des objectifs du millénaire relatifs à l'eau et à l'assainissement en Méditerranée, ainsi que de la mise en œuvre du volet « eau » de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, basé sur des informations qui viendraient des systèmes nationaux d'information sur l'eau lorsqu'il en existe. »

La première phase de cette étude de faisabilité vise à élaborer une vision des orientations principales qui seraient données au mécanisme d'observation, en s'appuyant en particulier sur des études de diagnostic sur les attentes et les systèmes de collecte et de production d'information existant tant au niveau régional que national. Quatre pays pilotes ont été sélectionnés : l'Espagne, la France, la Jordanie et la Tunisie.

Ce rapport est relatif à l'étude menée pour la France dont la mission a été confiée au SNIDE de l'Office International de l'Eau. Ce travail a été mené de septembre à novembre 2006 sur la base de deux questionnaires fournis par le SEMIDE, l'un sur les processus existants de production d'information et l'autre sur les attentes vis à vis d'un mécanisme régional d'observation. Les principaux acteurs et décideurs impliqués dans la production d'information, le reportage ou le monitoring dans le secteur de l'eau ont été interrogés sur la base de ces questionnaires.

Ce document présente :

- une mise à jour du profil de la France initialement préparé pour le sommet de Johannesburg en 2002 afin de disposer d'un état des lieux sommaire de l'organisation de la gestion des données sur l'eau au niveau national
- une analyse spécifique de l'état d'avancement du Système National d'Information sur l'Eau -SIE-
- une synthèse des processus de production d'information dans le secteur de l'eau
- une synthèse des avis et des attentes vis-à-vis du mécanisme régional d'observation sur l'eau

Les premiers résultats de cette étude de faisabilité ont été validés par les directeurs de l'eau euro-méditerranéens lors de leur réunion d'Athènes les 6 et 7 novembre 2006. Au cours de cette réunion, il a été décidé de

- renommer ce mécanisme : **Partenariat méditerranéen sur les données et l'information dans le secteur de l'eau**
- de mener la seconde phase de cette étude en 2007 en y incluant des premiers tests avec les pays volontaires et les organismes internationaux concernés



## I Etat des lieux de l'organisation et de la gestion des données sur l'eau : révision du document « profil de la France » réalisé pour le sommet de Johannesburg en 2002

### 1. Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement et politiques nationales connexes

Les informations relatives au commerce, à l'investissement et à la croissance économique peuvent être consultées sur le site Internet du MINEFI : <http://www.finances.gouv.fr>.

La rubrique « OMC : négociations en cours » du site Web du MEFI permet notamment de présenter au public le cycle de Doha et informer sur les objectifs spécifiques de la France.

La Mission Economique (anciennement Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE)) a vocation à préparer et à mettre en oeuvre la politique des pouvoirs publics en matière de relations économiques extérieures et de développement international des entreprises, bénéficie d'un réseau privilégié de diffusion de l'information.

Grâce à ses postes d'expansion économique implantés dans 118 pays, à ses directions régionales du commerce extérieur (DRCE) et avec l'appui de nombreux organismes publics ou privés (Centre Français du Commerce Extérieur -CFCE-, Ubifrance, COFACE, Chambres de commerce et d'industrie en France et à l'étranger, fédérations professionnelles, conseillers du commerce extérieur, etc.), la Mission Economique diffuse aux pouvoirs publics et à l'ensemble des acteurs du développement international les informations économiques et commerciales collectées dans le monde entier et assure, en matière d'intelligence économique, la coordination d'un réseau de veille économique et commerciale.

Le site Internet de la Mission Economique peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.missioneco.org>

### 2. Protection des océans de toutes les mers – y compris les mers fermées et semi fermées – et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leur ressources biologiques

L'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) assure, au titre de ses missions institutionnelles, l'observation et à la surveillance de la mer côtière. La surveillance de la qualité du milieu marin s'appuie essentiellement sur trois composantes :

- le réseau de contrôle microbiologique (REMI)
- le réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines (REPHY)
- le réseau national d'observation de la qualité du milieu marin (RNO) pour les mesures des paramètres de qualité, la surveillance des contaminants chimiques et le suivi des effets biologiques ;

Le REMI et le REPHY sont entièrement pris en charge par l'Ifremer. Le RNO est financé par le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD). La gestion en est confiée à l'Ifremer.

La banque des données issues de la surveillance du littoral (appelée QUADRIGE) contient des résultats sur la plupart des paramètres physiques, chimiques et biologiques de



description de l'environnement. Les premières données datent de 1974 pour le RNO, 1987 pour le REMI et le REPHY. Quadriga constitue un élément du Système d'Information sur l'Eau (SIE).

Divers réseaux spécialisés étudient l'évolution floristique et faunistique de zones présentant un intérêt écologique particulier, notamment les réseaux REBENT (réseau benthique), REPAMO (réseau pathologie des mollusques) et REMORA (réseau mollusques des rendements aquacoles). Toutes les données des réseaux nationaux sont aujourd'hui disponibles sur le site WEB de l'Ifremer ([www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)).

Le réseau de classements sanitaires des zones conchylicoles, obtenus d'après les arrêtés préfectoraux fournis par les Directions Départementales des Affaires Maritimes (DDAM) est également mis en place.

Les résultats sont répertoriés dans l'Atlas des zones conchylicoles géré par l'Office International de l'eau (OIEAU) ([www.zones-conchylicoles.eaufrance.fr](http://www.zones-conchylicoles.eaufrance.fr)).

Un autre réseau d'importance est à l'échelle nationale, il s'agit du réseau de contrôle sanitaire des eaux de baignade. Ce réseau a été créé par le ministère de la Santé et est géré par les Directions régionales et Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

En soutien à ces actions de surveillance, le développement de différents réseaux a été engagé: réseau MAREL (mesure Automatisée en Réseau de l'Environnement Littoral), réseau de surveillance des ports (REPOM), réseaux de surveillance de la qualité du milieu (Réseau littoral méditerranéen (RLM) en Méditerranée et suivi régional des nutriments (SRN) sur le littoral Nord-Pas-de-Calais et Picardie), réseau SOMLIT de surveillance hydrologique, réseau de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) pour la surveillance des rayonnements ionisants, notamment dans le milieu marin.

Le ministère de l'Agriculture établit les statistiques relatives à l'activité de pêche maritime des navires français (production, flotte, emploi, ...). Les données sont fournies notamment par le Centre administratif des affaires maritimes. Les données de trafic portuaire sont collectées auprès des services maritimes, des ports autonomes et des Chambres de commerce et d'industrie, et publiés par le ministère de l'Équipement.

La surveillance des pollutions marines (accidentelles et illicites) est assurée par les CROSS (centres régionaux opérationnels de surveillance et de secours) qui sont aussi compétents en matière de contrôle des pêches maritimes.

La Commission d'études pratiques de lutte antipollution (CEPPOL) de la Marine nationale recense les données relatives au trafic maritime des hydrocarbures et des substances dangereuses au large des côtes françaises de la Manche.

### 3. Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau.

Le Système d'information sur l'eau (SIE) est conçu pour répondre aux besoins des parties prenantes en matière d'information environnementale publique dans le domaine de l'eau :

- surveiller l'état de la ressource et des milieux aquatiques ;
- contrôler les activités ayant des impacts sur l'état de l'environnement ;



- évaluer les politiques publiques, les plans et programmes qui ont une incidence sur l'environnement ;
- présenter au Parlement, à la Commission européenne ou à des organismes d'évaluation (OCDE, Agence européenne de l'environnement, Eurostat, OSPAR) les données requises par ceux-ci ;
- informer les populations des risques naturels auxquels elles sont exposées ;
- banqueriser les données pour les conserver de manière pérenne et en permettre le partage ;
- diffuser l'information environnementale publique.

La mise en œuvre du SIE résulte, dès 1992 (l'année de la seconde loi sur l'eau), de la création du « Réseau national des données sur l'eau » (RNDE) visant à une gestion cohérente des données sur l'eau, notamment au travers d'un protocole d'accord (le protocole RNDE (1992-2002)), d'un service chargé de la normalisation des données (sémantique) et des échanges informatiques de données (syntaxe) : le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE, créé en 1993).

Le SIE contient d'ores et déjà sur un certain nombre de banque de données, qui s'appuient toutes sur les dictionnaires de données et référentiels établis par le SANDRE. Ces bases sont les suivantes :

- L'hydrométrie des cours d'eau (banque HYDRO),
- Les eaux littorales (banque Quadrige),
- Les données piscicoles (banque Image),
- La piézométrie et la qualité des eaux souterraines (banque ADES).
- Atlas des zones conchylicoles
- Sandre, le portail sur la normalisation des données et référentiels liés à l'eau ([www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr))

Les banques de données sur la qualité des cours d'eau (banques de bassin) gérées par les Agences de l'Eau sont en cours d'harmonisation (les données utilisées sont en majorité normalisées mais ne sont pas harmonisées entre les 6 bassins).

D'autres banques de données se mettent progressivement en place sur les thèmes suivants : l'assainissement, plans d'eau (en cours de développement, déploiement en 2008), les prélèvements d'eau et les données économiques liées à l'eau.

Le SIE est également constitué de sites Internet d'information :

- Gest'eau, site des outils de gestion intégrée de l'eau ([www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr))
- Site Economie, documents et informations sur les données économiques liées à l'eau ([www.economie.eaufrance.fr](http://www.economie.eaufrance.fr))

Le site eaufrance [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr) constitue le portail d'accès à l'ensemble des banques et site Internet du SIE.

Le protocole du Système d'Information Eau (protocole SIE), signé en juin 2003, succédant au protocole RNDE, définit les obligations des acteurs de l'eau qui ont déclaré y adhérer, en matière de production, de conservation et de mise à disposition des données ; il précise également le mode d'organisation au niveau national (comité national et groupe de coordination) et au niveau de chaque bassin (comité des données du bassin). Ses signataires sont : le MEDD, l'IFEN, les 6 agences de l'eau et les offices de l'eau de la Réunion et de la Martinique, le Conseil supérieur de la pêche, l'Office international de l'eau, le BRGM, l'Ifremer, l'INERIS, EDF.





#### 4. L'information pour la prise de décision

##### **Prise de décision**

*Organismes* : La collecte, l'analyse, la gestion ou la diffusion des informations et des données relatives au développement durable incombe au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD). Un certain nombre d'organismes publics y participent également : l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut français de l'environnement (IFEN), l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Les informations sont diffusées au niveau régional par les Directions régionales de l'environnement (DIREN), les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), les directions régionales de l'INSEE et des observatoires locaux.

*Législation et réglementations* : Afin de répondre aux exigences des Directives Européennes (notamment des dispositions de la Directive 90/313/CEE du 7 juin 1990 concernant la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement) et pour satisfaire à la demande d'information des usagers, un système d'information sur l'eau a été mis en place à partir de l'année 1992, dans le cadre d'un protocole d'accord dit « Réseau National des Données sur l'Eau ».

La Directive Européenne du 23 Octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, amène des exigences nouvelles en imposant la surveillance et le suivi de l'état des milieux, en requérant des inventaires des pressions et des usages, en demandant la réalisation d'analyses économiques. Elle prévoit également une participation du public qui s'appuie sur la mise à disposition d'informations à son usage.

La directive s'inscrit dans la continuité de la convention d'Aarhus de 1998 relative à l'accès du public aux données de l'environnement et de la directive européenne du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement.

Pour répondre à l'ensemble de ces besoins, il a été décidé en juin 2003 par l'ensemble des partenaires impliqués de signer un protocole afin de bâtir un nouveau Système d'Information sur l'Eau (SIE).

##### **Programmes et projets**

La transparence est la règle centrale de conduite du MEDD, depuis la loi de 1978 sur la publicité des documents administratifs. La France élabore des indicateurs de développement durable. L'IFEN développe des indicateurs sectoriels dans chaque secteur d'activité (tourisme, agriculture ...) et produit des indicateurs de performances environnementales, dans la lignée des travaux de l'OCDE.

Pour mettre en place un réseau intégré d'informations au niveau national, l'IFEN anime et coordonne la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique et des données sur l'ensemble des thèmes environnementaux. Il participe à la définition et à l'harmonisation des méthodologies utilisées pour la collecte des données sur l'environnement. Il réalise des études et des synthèses sur l'état de l'environnement et son évolution, les dimensions économiques et sociales dans ce domaine et élabore un système d'indicateurs du développement durable. Au niveau international, l'IFEN est le point focal national de l'Agence Européenne pour l'environnement. A ce titre il participe, en liaison avec le ministère chargé de l'environnement, à l'élaboration des programmes de l'Agence et est membre du réseau EIONET (*European Environment Information and Observation Network*). Il participe également aux travaux statistiques et systèmes d'information des organisations européennes et internationales (EUROSTAT, OCDE, ONU) et à des programmes bilatéraux de coopération.



D'autres organismes publiques (MNHN, CITEPA, INERIS ...), chacun dans un secteur d'activité particulier, participent à ce dispositif. Ils mettent en place les bases de données qui permettent de stocker et de réutiliser les données de terrains recueillies à l'occasion de l'étude de projets particuliers.

Pour compléter ce dispositif au niveau économique, la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) assure le rassemblement, l'analyse et la publication de données économiques décrivant : les activités concourant à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ; les impacts sur l'environnement des activités des différents secteurs économiques ; et les ressources et le patrimoine naturel.

### Etat de la situation

La France dispose globalement d'une information valide et de très bonne qualité dans les domaines couverts par les chapitres de l'Agenda 21.

La création au sein du MEDD d'une direction chargée des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E), permet de répondre aux besoins croissants et pérennes d'évaluation, d'expertise structurée et d'aide à la décision. Les missions de la D4E sont :

- Evaluer les effets sur l'environnement de la mise en oeuvre des décisions publiques.
- Anime la réflexion économique et prospective du ministère
- Veiller à l'application des textes relatifs aux études d'impact sur l'environnement et à la démocratisation des enquêtes publiques
- Assurer le suivi et la prise en compte de l'environnement dans les contrats de plan état-région.

La France est couverte par plusieurs réseaux de surveillance (*voir chapitres spécialisés*). En dehors de ces réseaux, on peut citer les Centres Nationaux de Référence pour :

- Portail d'accès national relatif aux données sur l'eau (Site [eaufrance www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr))
- Normalisation des données et référentiels sur l'eau (SANDRE [www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr))
- Le bruit (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité – INRETS [www.inrets.fr](http://www.inrets.fr))
- La conservation de la nature (Muséum National d'Histoire Naturelle – MNHN [www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)),
- Les déchets (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie – ADEME [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)),
- Les émissions atmosphériques (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique - CITEPA [www.citepa.org](http://www.citepa.org)),
- Les forêts (Inventaire forestier national - IFN / Office nationale des forêts – ONF [www.onf.fr](http://www.onf.fr)),
- L'occupation des terres (IFEN [www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)),
- La qualité de l'air (MEDD [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)),
- Les sols (Institut national de la recherche agronomique – INRA [www.inra.fr](http://www.inra.fr))
- Les eaux marines (Ifremer [www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr))

D'autres organismes diffusent une information sur l'environnement.

### Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation

Un institut de formation à l'environnement (IFORE) a été créé en 2001 pour répondre à l'exigence de professionnalisation à tous les échelons et à tous les niveaux du ministère

chargé de l'environnement et de ses établissements publics (MEDD, DRIRE, DIREN, Agence de l'Eau notamment). La formation des agents de la fonction publique territoriale (agents des Conseils Généraux, Conseils Régionaux et Communes notamment) est assurée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

L'IFEN a publié en décembre 2003 un ouvrage destiné à un large public, consacré au chiffrage de 45 indicateurs du développement durable. Ce document s'inscrit dans la continuité des travaux sur les indicateurs de développement durable que l'IFEN a entamés depuis 1997.

Les informations relatives au développement durable peuvent être obtenues sur le serveur du MEDD ([www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)) et de l'IFEN ([www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)). Le site [www.agora21.org](http://www.agora21.org) joue un rôle de portail donnant accès aux ressources sur le développement durable issues des différentes communautés : administration et secteur public, entreprises et associations et scientifiques.

### Recherche et technologies

Le programme européen CORINE Land Cover a pour objet de fournir, pour les pays de l'Union européenne, une information géographique homogène sur l'occupation du sol. En France, il a pour maître d'ouvrage l'IFEN. L'ensemble des données CORINE Land Cover France (1990, 2000, changements) est disponible en téléchargement sur le site de l'IFEN. Dans un tout autre registre, tout ce qui concerne l'assurance qualité des données et leur traçabilité est essentiel, et développé actuellement, notamment à l'IFEN. Il y a un réel effort de valorisation des données.

### Financement

En 2001, selon les données provisoires présentées dans le rapport à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, la dépense de protection de l'environnement s'est élevée à 26,7 milliards d'euros, soit une progression de 3,7% après 5,4% en 2000.

Le ralentissement est particulièrement marqué dans le domaine des eaux usées. La dépense évolue toutefois inégalement selon les domaines : elle s'accroît encore nettement dans les domaines à forte contribution des administrations publiques, notamment pour la protection de la biodiversité et des paysages ; elle augmente peu ou diminue pour les domaines relevant plus particulièrement d'un financement par les entreprises.

### Coopération

La France contribue dans de nombreux pays à la mise en place et au développement de moyens techniques, méthodologiques et institutionnels en vue de renforcer les capacités dans le domaine des informations pour la prise de décision.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), fond public bilatéral créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du sommet de Rio, a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement et en transition. Le FFEM a participé notamment au développement des projets suivants (projets en cours):

- Appui à la mise en place d'un observatoire de l'environnement du bassin du fleuve Niger (projet débuté en 2004).
- Projet d'appui à la mise en place d'un observatoire de l'environnement dans la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal, débuté en 2000)



- Système d'observation des cycles hydrologiques (HYCOS) en Afrique de l'Ouest et Centrale (débuté en 2003).

Par ailleurs, la France s'est engagée dans les travaux de la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD).

Les Etats riverains de la Méditerranée et la Communauté Européenne, Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, ont décidé lors de leur 12ème réunion (Monaco, Novembre 2001) de préparer une "Stratégie méditerranéenne de développement durable" (SMDD). Ils ont demandé à la CMDD du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) d'en élaborer le projet. La 2ème Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement (Athènes, juillet 2002) a soutenu cette initiative annoncée au sommet de la Terre de Johannesburg (Septembre 2002), et reconnu que la CMDD constituait le cadre adéquat pour son élaboration.

Le 22 juin 2005 à Athènes, la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable a été adoptée par la CMDD.

Dans le cadre de la SMDD, le plan bleu, en association avec l'IFEN, a coordonné la mise en place en mai 2006 de 34 indicateurs prioritaires pour le développement durable.

L'un des objectifs de la coopération française en matière d'environnement est la mise en place de systèmes d'information sur l'environnement. Les principes sur lesquelles sont assises les stratégies opérationnelles sont : le développement des capacités par la formation, l'optimisation financières des centres producteurs au sud, l'appui à quelques produits de base et applications fondamentales, la capitalisation et la valorisation de l'existant, la normalisation des produits et des processus de traitement. L'OIEAU est en charge de ces missions, nous pouvons notamment citer :

- Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE)
- Création du Système National (SINA) et des Systèmes Régionaux d'information sur l'eau (SIRA) au Mexique
- Expertise et formations de personnel du National Water Resources Institute (NWRI) au Nigeria
- Le Système Africain de Documentation et d'Information sur l'Eau – SADIEau (démarrage en 2007)



## II Analyse spécifique de l'état d'avancement du Système d'Information sur l'Eau (SIE)

Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) a pour missions d'assurer :

- la production de tous les types de données sur l'eau,
- la gestion et la conservation de ces données,
- l'accès aisé aux données.

Le SIE concerne toutes les données utiles à la connaissance générale des ressources en eaux et des milieux aquatiques : qualité, quantité, usages, données réglementaires, données économiques, etc... pour répondre notamment aux besoins nécessaires aux actions de l'Etat et de ses établissements publics dans la mise en oeuvre de la politique de l'eau et de son évaluation aux échelons national ou européen qu'elle soit d'ordre réglementaire ou nécessaire à la planification et à l'information du public.

Il ne vise pas les données d'usage immédiat, comme celles produites à des fins d'alerte ou de régulation d'ouvrages, ni les données produites pour un besoin ponctuel et qui ne font pas l'objet de mises à jour périodiques.

Il a vocation à impliquer tous les acteurs intervenant dans la production, la gestion, l'exploitation, la valorisation et la diffusion des données :

- les Ministères, leurs services, les établissements publics sous tutelle exerçant une responsabilité dans le domaine de l'eau,
- les collectivités territoriales, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les compagnies d'aménagement,
- les centres techniques, scientifiques, universitaires,
- les comités et associations environnementales et d'usagers,
- le secteur public et le secteur privé : industriels, sociétés d'exploitation, bureaux d'études.

### 1. Gestion des données dans le SIE

La conservation et la bonne exploitation des données (article 3 du protocole du SIE), reposent sur:

- une architecture répartie de banques de données répondant à des principes établis en commun, et accessibles depuis un navigateur Internet,
- le respect des spécifications du Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE), langage commun en matière de données sur l'eau, qui établit les modèles de données avec des définitions précises, gère les références communes, spécifie les formats d'échange y compris les formats simplifiés, spécifie les Webservices des banques nationales et de bassin, et diffuse les référentiels de l'eau, concernant les stations de mesure, les ouvrages et les zonages.
- la prise en compte des référentiels communs en particulier les référentiels géographiques des eaux de surface telle la base de données sur la CARTographie Thématique des AGences de l'eau et du ministère de l'Environnement (BD CARTHAGE) et la base de données sur le Référentiel Hydrographique Français (BDRHF),
- la prise en compte des référentiels qui pourraient être adoptés au niveau européen, lorsqu'ils existent.

## 2. Architecture du SIE

Selon le Comité national du Système d'information sur l'eau, réuni le 30 avril 2003, l'architecture du SIE doit « viser comme cible l'interopérabilité entre les différents outils constitutifs du système d'information » et comporter des préconisations « pour l'adaptation des outils existants et pour l'élaboration des nouveaux outils ».

L'architecture du SIE s'inscrit dans la lignée du RNDE, en reposant sur un référentiel commun (géographique et métier, administré par le SANDRE), sur des banques de données et sur des sites web. Elle n'impose aucun choix technologique autre que le respect de normes reconnues, principalement celles du W3C (pour l'accès aux ressources et les formats d'échange) et de l'OGC (pour l'information géographique) afin de faciliter l'adhésion de nouveaux partenaires.

Les principes de l'architecture du SIE sont fixés par le livre vert (qui a fait l'objet d'une consultation publique en 2005)

## 3. Etat d'avancement du SIE

Le SIE est composé de multiples systèmes d'information nationaux relatifs aux différents thèmes liés au domaine de l'eau. L'état d'avancement du SIE est donc variable en fonction des thèmes abordés.

### *a. Systèmes d'information intégrés au SIE*

En 2006, les systèmes d'Information mis en place (et respectant le protocole du SIE) sont :

- La banque HYDRO, données sur l'hydrométrie des cours d'eau

Cette banque de données, gérée au niveau national par la Direction de l'Eau du MEDD (DE), fait référence en ce qui concerne l'hydrologie de surface. HYDRO offre un variété de possibilité à l'utilisateur : modélisation et cartographie, dimensionnement d'ouvrages de génie civil, visualisation des régimes hydrologiques, prévention des inondations, gestion de la sécheresse.

Les données sont disponibles sur le site [www.hydro.eaufrance.fr](http://www.hydro.eaufrance.fr). Ce site est actuellement en développement (ajout de fonctions de consultation, modification de la charte graphique, ajout d'un module d'export des données sécurisé et gratuit). Parallèlement, le groupe de travail Hydro III, qui définit les besoins et les évolutions (notamment la gratuité et l'accès à toutes les données de la banque) du site, proposera en 2007 un nouveau cahier des charges. La mise en place de cette nouvelle version est attendue pour 2008.

- La banque Quadrige, données sur les eaux littorales

La banque de données Quadrige a pour mission la gestion et la valorisation des données issues du [Réseau littoral de surveillance](#) de la qualité des eaux du milieu marin géré par l'Ifremer.

L'Ifremer met à disposition sur un portail national certaines données de la banque Quadrige (le portail est appelé SURVAL). Les données actuellement disponibles sur ce portail concernent essentiellement les paramètres de la qualité générale des eaux et les contaminants. Le portail est en cours de développement pour intégrer l'ensemble des données issues des réseaux de surveillance de l'Ifremer (notamment données sur les paramètres biologiques). Ce projet est appelé Quadrige II.

- La banque Image, données piscicoles

Image est la banque de données du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP). Les thèmes concernés sont le peuplement de poissons, les pêcheries et la gestion piscicoles, et l'état des milieux (rivières) et habitats.

L'adresse du site dédié à la banque Image, ouvert en juillet 2006, est [www.image.eaufrance.fr](http://www.image.eaufrance.fr).

- La banque ADES, données sur la piézométrie et la qualité des eaux souterraines

ADES est la banque de données nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines qui rassemble les données quantitatives et qualitatives relatives aux eaux souterraines. Cette banque est gérée au niveau national par la DE et au niveau régional conjointement par les DIREN, DDASS et Agences de l'Eau.

L'adresse du site de la banque ADES est [www.adès.eaufrance.fr](http://www.adès.eaufrance.fr)

- Le Sandre, données de référence sur l'eau

Le Sandre administre les dictionnaires de données, les scénarii d'échange et les référentiels sur l'eau.

L'ensemble des dictionnaires de données et référentiels sur l'eau est disponible via le portail national du Sandre : [www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr). Les stations de mesures, ouvrages (installations portuaires et stations d'épuration) et zonages liés à l'eau sont disponibles en téléchargement via l'atlas cartographique du site Sandre.

- Atlas des zones conchylicoles

L'Atlas des zones conchylicoles répertorie le classement des zones conchylicoles (élevage et gisements naturels), effectué par les préfets. Cette banque est gérée au niveau national par l'OIEAU ([www.zones-conchylicoles.eaufrance.fr](http://www.zones-conchylicoles.eaufrance.fr)).

#### *b. Systèmes d'Information en cours de développement*

De nombreuses données sont disponibles dans les bases de données des 6 Agences de l'Eau en France (dites banques bassins), mais non accessibles au niveau national. Les données concernées sont relatives aux trois thèmes suivants :

- La qualité des eaux de surface
- L'assainissement collectif
- Les prélèvements d'eau

Les données présentes dans les banques bassins ne sont pas toujours normalisées (respect du formalisme du Sandre) et rarement harmonisées entre les 6 bassins. Ceci suppose que pour chaque thème il faut définir le périmètre des données souhaitées, avec leurs définitions, et les flux d'échange entre les banques bassins et un portail national.





Les systèmes d'information nationaux en cours de développement sont les suivants<sup>1</sup> (la mise en place de ces systèmes d'Information s'appuie sur le développement de portail web nationaux) :

- Système d'Information Plan d'Eau, données sur la qualité des plans d'eau

Ce système d'Information est en cours de finalisation. Il est prévu de la déployer dans un bassin test en 2007 (bassin Rhône Méditerranée Corse). Le déploiement national est prévu en 2008.

- Système d'Information Cours d'Eau, données sur la qualité des cours d'eau

Les spécifications fonctionnelles sont en cours de définition, pour un déploiement qui débutera en 2008.

- Système d'Information Assainissement, données liées à l'assainissement

Le SIA concernera uniquement l'assainissement collectif dans une première étape (puis l'assainissement industriel et l'assainissement non collectif). Le dictionnaire des données de l'assainissement collectif est arrêté. Les spécifications fonctionnelles et l'architecture de la banque seront définies en 2007.

- Système d'Information Prélèvements, données sur les usages de l'eau

Le dictionnaire des prélèvements est en cours de réalisation. Le déploiement n'est pas attendu avant 2008.

### *c. Sites Internet du SIE*

Il existe actuellement deux sites développés dans le cadre du SIE :

- Le site Economie ([www.economie.eaufrance.fr](http://www.economie.eaufrance.fr))

Ce site Economie identifie les sources des données économiques sur les usages de l'eau. Il fournit une présentation des sources de données et de la documentation structurée selon quatre grands thèmes : Activités liées à l'eau, tarification de l'eau, financement des services et coûts et bénéfices environnementaux.

Il n'y a cependant pas de données économiques disponibles. Le projet de diffuser les données économiques via un portail national est en cours de réflexion.

- Le site Gest'eau ([www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr))

Ce site regroupe trois types d'informations sur les outils de gestion intégrée de l'eau : les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), les contrats de rivières et les actions innovantes.

## 4. Méthodologie de validation d'un système d'Information

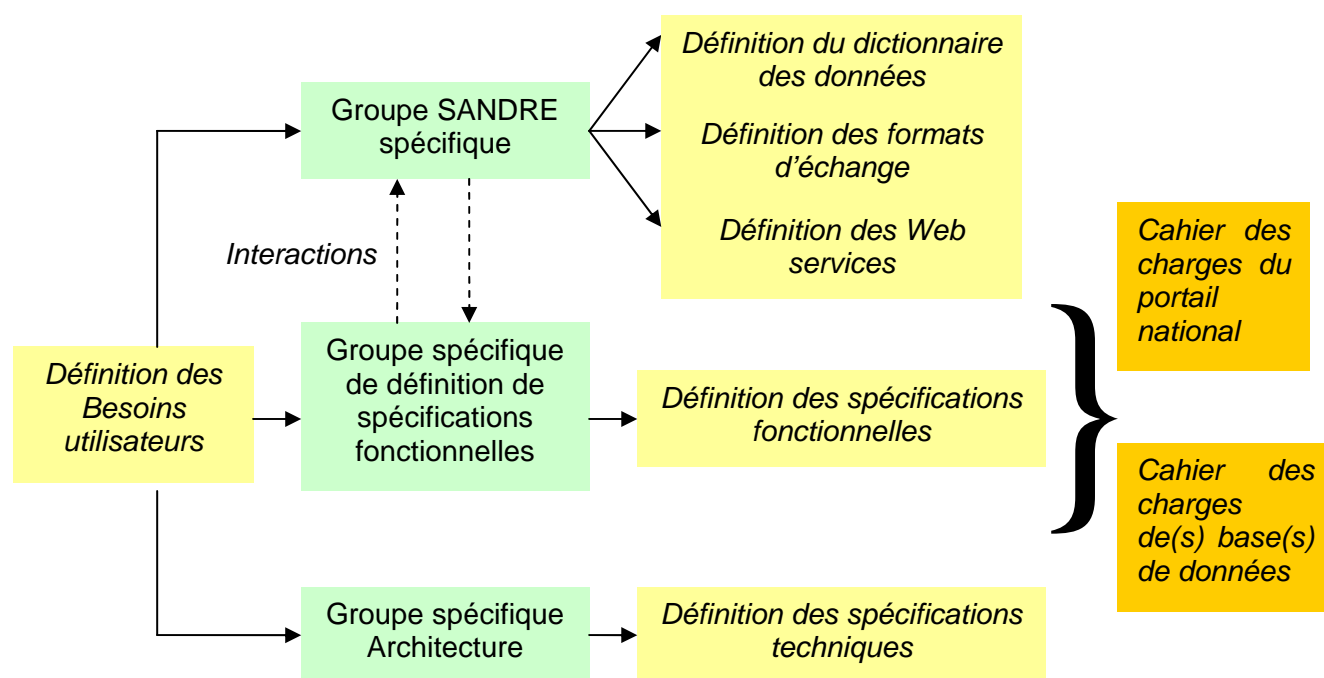
La méthodologie de mise en place d'un système d'information est commune à toutes les thématiques. Il s'agit d'une méthodologie établie par le MEDD avec l'appui des différents

<sup>1</sup> Se reporter au chapitre « méthodologie de validation d'une banque de données » pour avoir les différents stades de l'état d'avancement d'une banque de données.



acteurs signataires du protocole du SIE. Cette méthodologie s'appuie sur les principes fixés par le livre vert (cf. chapitre architecture du SIE)

Cette méthodologie, pour chaque thème spécifique, est résumée par le schéma ci-dessous :



Une fois les cahiers des charges du portail national et de(s) base(s) de données relatifs à ce thème sont établis, le développement de ces bases et du portail sont effectués (généralement par un prestataire informatique). Le déploiement final peut ensuite avoir lieu.



### III Présentation des processus de production

Il existe en France de nombreux processus de production de données à l'attention des instances internationales. Le site du ROD (Reporting Obligation Database) récapitule l'ensemble des obligations de reporting pour les pays appartenant à l'Agence Européenne pour l'Environnement (35 pays sont concernés dont la France). ROD dénombre 102 obligations de reporting dans le domaine de l'eau pour la France. Ces obligations sont pour la plupart regroupées dans des plans ou textes législatifs.

La mise en œuvre de WISE –Système européen d'Information sur l'Eau- a largement incité les pays européens à mieux organiser leurs systèmes d'information. De ce fait, la plupart des pays cherchent actuellement à harmoniser les données et à rendre les bases de données interopérables afin d'améliorer la fluidité des échanges de données.

Les processus de production les plus importants sont détaillés dans le chapitre ci-dessous et sont classés selon trois catégories

- Législation européenne : processus obligatoires pour répondre aux exigences de la commission européenne
- Convention Internationales : processus de production pour répondre aux demandes des conventions internationales (non obligatoires).
- Autres processus (non obligatoires).

#### 1. La législation européenne

##### a. *Directive Cadre sur l'Eau*

La directive cadre sur l'eau (DCE) donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015 un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux côtières.

Il est demandé d'améliorer la qualité chimique des eaux en inversant, là où c'est nécessaire, la tendance à la dégradation de la qualité des eaux souterraines, et, pour les eaux superficielles, en réduisant progressivement les rejets de substances "prioritaires", les rejets devant être supprimés dans 20 ans pour des substances "prioritaires dangereuses". En application de la directive cadre, une première liste de 33 substances a été adoptée comprenant des métaux, des pesticides, des hydrocarbures.

Les deux processus de production principaux concernent l'état des lieux du bon état écologique et le programme de surveillance.

- Etat des lieux

L'état des lieux du bon état écologique au sens de la DCE s'appuie principalement sur quatre processus de productions, détaillé dans le tableau ci-dessous :

| Nature de l'information de synthèse produite | Auteur du produit de synthèse | Sources d'information utilisées (organismes producteurs) | Langage commun (oui/non) |
|--|-------------------------------|--|--------------------------|
| Analyse des caractéristiques du bassin       | Comité de bassin              | Données hydrographiques                                  | Oui                      |

|   |                  |                                    |     |
|---|------------------|------------------------------------|-----|
| Analyse des incidences des activités humaines | Comité de bassin | Réseaux de mesures de déclarations | Non |
| Analyse économique de l'utilisation de l'eau  | Comité de bassin | Enquêtes                           | Non |
| Registre des zones protégées                  | Comité de bassin | Sources réglementaires             | Oui |

Le mode de production et de diffusion de ces données est effectué par l'intermédiaire d'interfaces web spécifiques. Ces données sont transmises par le MEDD à la direction générale environnement de la commission Européenne (DGENV).

- Programme de surveillance

L'atteinte du bon état écologique au sens de la DCE s'appuie sur un programme de surveillance. Ce programme de surveillance doit être mis en place sur les différentes catégories d'eau (eaux douces de surface, eaux souterraines, eaux côtières et de transition). Trois processus de production principaux composent ce programme :

| Nature de l'information de synthèse produite                     | Auteur du produit de synthèse | Sources d'information utilisées (organismes producteurs) | Mode de collecte des informations élémentaires | Langage commun (oui/non) |
|--|-------------------------------|--|--|--------------------------|
| Réseau de référence (carte des sites)                            | MEDD                          |  | Réseau de mesures                              | Oui                      |
| Réseau de surveillance (carte des sites, baromètres, fréquences) | Autorité administrative       | Mesures in situ analyses en laboratoire                  | Réseaux de mesures                             | Oui                      |
| Classification de l'état   | Comité de bassin              | Réseau de surveillance des lieux                         | Système d'évaluation de l'état                 | Oui                      |

Le mode de production et de diffusion de ces données est effectué par l'intermédiaire d'interfaces web spécifiques. Ces données sont transmises par le MEDD à la DGENV.

*b. Autres directives européennes*

Trois autres processus liés à la législation européenne sont également d'importance :

- EPER / EPRTTR

Ce processus concerne les établissements (industries/élevages) dont les émissions polluantes dépassent les seuils déterminés dans le registre européen d'émissions polluantes (EPER). La mise en place d'EPER permet de répondre à la directive IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution).

EPRTTR est le registre qui sera effectif à partir de 2009 (pour les données 2007) à la place d'EPER. Les stations d'épurations seront alors également concernées par ce processus.



Les données sont fournies par le MEDD, par l'intermédiaire de la DPPR (Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques), à la DGENV.

- Directive ERU

La directive relative aux eaux résiduaires urbaines (directive ERU) a pour objectif de faire traiter les eaux de façon à éviter l'altération de l'environnement et en particulier les eaux de surface.

Ce texte définit les obligations des collectivités locales en matière de collecte et d'assainissement des eaux résiduaires urbaines et les modalités et procédures à suivre pour les agglomérations de plus de 2000 équivalents-habitants.

Les données sont transmises par le MEDD à la DGENV.

- Directive Nitrates

La directive nitrates engage à définir les zones où l'activité agricole est l'origine principale de la pollution de l'eau par les nitrates (zones vulnérables) et à mettre en œuvre des mesures techniques pour réduire les pertes d'azote par les sols (programmes d'actions). Le rapportage à la commission européenne (DGENV) s'effectue tous les quatre ans par le MEDD.

## 2. Les conventions marines

### a. PAM

Initié dès 1975 sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) rassemble aujourd'hui l'Union européenne et les vingt et un Etats riverains de la Méditerranée dans sa politique de lutte contre la pollution du milieu marin.

Le PAM a recommandé l'adoption d'un programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution du milieu marin méditerranéen, il créé à cet effet le programme MEDPOL.

Le système régional méditerranéen est constitué par la Convention de Barcelone - Convention cadre fixant des principes généraux - et les protocoles additionnels, appliquant ces principes dans les six domaines suivants :

- Immersions
- Situations critiques
- Pollution tellurique
- Aires marines protégées
- Activités off shore
- Déchets dangereux.

Il existe donc six processus de production de données correspondant à chacun de ces thèmes. Un septième et dernier processus concerne le rapport général sur la mise en œuvre de la convention pour la protection de l'environnement en Méditerranée.

Les données de l'ensemble des processus du programme MEDPOL sont fournies par le MEDD et sont destinées au PNUE.

### b. OSPAR



Plus de la moitié des processus de production recensés, 55 exactement, concernent la convention OSPAR. Cette convention a pour objet de prévenir et d'éliminer la pollution ainsi que protéger le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est contre les effets néfastes des activités humaines.

Dans le cadre de la convention OSPAR, la France a l'obligation de collaborer à la surveillance et de l'évaluation de l'état du milieu marin de la zone maritime de l'Atlantique du Nord-Est, elle participe au programme conjoint d'évaluation et de surveillance continue (JAMP). Les deux processus de production principaux du JAMP sont :

- le Programme coordonné de surveillance continue de l'environnement (CEMP) qui coordonne la surveillance continue nationale des teneurs en produits chimiques sélectionnés et des nutriments dans l'eau, les sédiments et le milieu vivant ainsi que des effets biologiques;
- l'étude exhaustive des apports fluviaux et des rejets directs (RID) qui a été mise en place afin d'évaluer annuellement tous les apports fluviaux et directs des contaminants sélectionnés (dont les nutriments) à la zone de la Convention OSPAR.

Les travaux dans le cadre de la convention sont gérés par la Commission OSPAR, laquelle est composée de représentants des gouvernements de 15 Parties contractantes et de la Commission européenne, représentant la Communauté européenne.

L'organisme en charge de la production des données destinées à la commission OSPAR est le MEDD.

### 3. Autres processus

#### a. *Agenda 21*

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le 21ème siècle orienté vers le développement durable. Il a été adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992. La protection de l'environnement est parmi ses principales fonctions.

Ce programme est suivi par la commission du développement durable (CDD) des Nations Unies. La France est en charge de fournir un rapport tous les deux ans sur l'état de l'environnement au niveau national (ceci inclut la mise à jour du « profil de pays »). Les données pour ce processus sont fournies par le MEDD.

#### b. *Réseau EIONET*

Eionet (réseau européen d'information et d'observation de l'environnement) est le réseau de partenariat de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) et de ses pays membres et participants.

Fondé en 1994, Eionet a pour objectif de fournir des données, des informations et des expertises afin d'évaluer les pressions que subit l'environnement en Europe ainsi que son état. Dans le domaine de l'eau, les cinq thèmes pour lesquels la France doit fournir des données sont :

- La qualité de l'eau des rivières
- La qualité de l'eau des lacs
- La qualité des eaux souterraines
- La quantité de l'eau
- Données sur les eaux marines



L'organisme correspondant de l'AEE en charge de fournir les données pour ces cinq processus de production est l'IFEN.

### c. Eurostat

Eurostat (Office statistique des communautés européennes basé au Luxembourg) fut créé en 1953 par la Commission européenne, pour pallier le manque de données statistiques européennes. Eurostat recueille tous les deux ans les données collectées dans les pays membres concernant la qualité et la quantité des eaux intérieures.

Les données pour ce processus sont fournies par l'IFEN et le MEDD.

#### 4. Tableau récapitulatif vis-à-vis des indicateurs eau

Un des objectifs des processus de production détaillé dans le chapitre précédent est de permettre d'évaluer des indicateurs « eau ». Il existe trois types d'indicateurs « eau » :

- Indicateurs des objectifs de développement pour le millénaire
- Indicateurs prioritaires pour le suivi de la SMDD
- Indicateurs de développement durable environnementaux (Medstat)

Ces indicateurs sont listés en annexe. Le tableau ci-dessous précise quels sont les processus de production permettant de participer à l'évaluation des trois types d'indicateurs :

| Processus de production | Objectifs de développement pour le millénaire | Suivi de la SMDD | Medstat |
|-------------------------|---|------------------|---------|
| JAMP                    | X   |                  |         |
| MEDPOL                  | X   | X                | X       |
| Etat des lieux (DCE)    |   | X                | X       |
| Surveillance (DCE)      |   |                  | X       |
| Autres processus UE     | X   | X                | X       |
| Agenda 21               | X   | X                |         |
| Eionet                  |   | X                | X       |
| Eurostat                | X   | X                | X       |



## IV Synthèse des avis et des attentes

### 1. Organismes contactés et réponses reçues

Le tableau ci-dessous récapitule les réponses aux questionnaires obtenues pour les différents organismes contactés :

| Organisme contacté        | Nom du contact         | Réponse   |
|---------------------------|------------------------|---|
| MEDD                      | René Lalement          | Questionnaire Attentes<br>Questionnaire Processus |
| FFEM                      | Christophe du Castel   | Questionnaire Attentes                            |
| Agence de l'eau RMC       | Laurent Gasnier        | Questionnaire Attentes                            |
| DIREN Bassin RMC          | Yves Gouisset          | Questionnaire Attentes                            |
| IFEN                      | Christian Feuillet     | Questionnaire Attentes                            |
| Conseil Régional PACA     | Frédéric Soulard       | Entretien   |
| Observatoire du Littoral  | Odile Bovar            | Pas de réponse                                    |
| Université de Montpellier | Eric Servat            | Pas de réponse                                    |
| IRD                       | Emile Le Bris          | Pas de réponse                                    |
| AMGVF                     | Ludovic Piron Palliser | Pas de réponse                                    |
| VEOLIA Eau                | Dominique Olivier      | Pas de réponse                                    |
| Lyonnaise des eaux        | Igor Semo              | Pas de réponse                                    |

### 2. Public concerné

Les personnes contactées s'accordent à dire que le mécanisme d'observation serait utile aux organismes internationaux.

Les organismes Méditerranéens et Européens sont en priorité concernés : les Directions Générales Environnement et Eurostat de la Commission Européenne, l'Agence Européenne pour l'Environnement, le PNUE (pour le suivi du Plan d'Action pour la Méditerranée), la Commission méditerranéenne du développement durable ...

Les acteurs nationaux seraient également intéressés par ce mécanisme, l'IFEN, les Ministères de l'Environnement (MEDD), des Affaires Etrangères et de l'Agriculture notamment. Cependant, pour le MEDD, les acteurs nationaux ne sont pas les cibles prioritaires du mécanisme.

Les avis divergent sur l'utilité du mécanisme pour les acteurs locaux et régionaux. Selon le MEDD, ces acteurs (Collectivités, administrations régionales et départementales) sont concernés en priorité (ceci est confirmé par la DIREN du bassin RMC).

Cependant, l'Agence de l'Eau RMC et l'IFEN précisent que ce mécanisme ne serait pas utile aux acteurs régionaux et le Conseil Régional PACA émet des réserves sur l'utilité de ce mécanisme pour eux compte tenu des thèmes et missions pressenties. De plus, pour la FFEM, les acteurs locaux sont les seuls à ne pas être concernés par le mécanisme.

Le mécanisme d'observation n'est pas utile pour les organismes de coopération selon le MEDD et l'IFEN. Pour la plupart des autres acteurs interrogés ces organismes seraient cependant concernés.

### 3. Thèmes à traiter

Les quatre thèmes qui ressortent des questionnaires et interviews sont les suivants :

- Préservation des milieux aquatiques au travers les aspects quantitatifs de la gestion de l'eau.
  - o Informations synthétiques du suivi quantitatif de la ressource
  - o Inventaire et caractérisation des ressources en eau : Mise en évidence des zones peu développées sans ressources suffisantes et des zones développées surconsommatrices
  - o Suivi et caractérisation des programmes d'économies d'eau : Seuls les pays pauvres en eau ont des programmes (et des pratiques forcées) d'économie, les pays sans déficit flagrant, n'ont pas encore cette approche.
- Prévention et protection contre la pollution des eaux en Méditerranée
  - o Informations synthétiques du suivi qualitatif de la ressource
  - o Protection et valorisation des eaux marines : suivi des « flux à la mer » (pollution en amont du bassin versant qui impact les eaux marines en aval)
  - o Prévention des risques contre les pollutions accidentelles
  - o Eau et santé : évolution de la qualité chimique des eaux distribuées
- Dimension politico-économique de la gestion de l'eau
  - o Données économiques : qui finance les politiques de gestion de l'eau et de protection des milieux aquatiques, avec quelles ressources financières, quelle participation des usagers, collectivités territoriales, Etat.
  - o Eau et tourisme : Impact des activités touristiques sur la ressource en eau (tourisme et usages de l'eau)
- Suivi de l'assainissement (seul thème classé comme très important par l'IFEN)

### 4. Missions et fonctionnalités potentielles

La mission potentielle la plus importante pour les acteurs français est le développement d'un outil pour le renforcement de la coopération internationale entre pays Méditerranéens. Ceci notamment pour :

- Mutualiser l'acquisition de données
- Développer et coordonner la mise en place de référentiels communs
- Promouvoir des méthodologies communes de production d'information sur l'évaluation des ressources et des usages

D'autres missions sont d'importance. Pour la majorité des organismes interrogés, le mécanisme doit également être un relais entre les processus de collecte au niveau international et les sources nationales et locales afin de faciliter la collecte et la production d'informations comparables au niveau régional. Ceci particulièrement pour :

- Appui à la définition de référentiels communs entre organismes internationaux et les pays
- Appui à la production d'informations manquantes au niveau régional



N.B : Les interrogations des personnes contactées concernent principalement les 3 points suivants :

- Pilotage national et international du mécanisme (qui piloterait le mécanisme ?)
- Comment ce suivi permettrait une meilleure formulation de politiques publiques en matière de gestion de l'eau ?
- Comment s'articulerait ce mécanisme avec les réseaux de mesures mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE (WISE et Eurostat notamment) ?

#### 5. Zone géographique à couvrir

Pour les acteurs nationaux (IFEN et MEDD), le mécanisme doit couvrir les pays Euromed et tout autre pays volontaire du pourtour Méditerranéen. Pour tous les autres acteurs contactés, le mécanisme doit couvrir les pays du pourtour Méditerranéen uniquement.

L'ensemble des acteurs français s'accorde sur le fait que le mécanisme doit couvrir uniquement les principales unités de gestion des ressources en eau en contact avec la méditerranée.

Ceci principalement pour les raisons suivantes :

- La prise en compte des flux à la Méditerranée nécessite une approche par bassin versant (on ne peut donc se contenter des régions administratives)
- La couverture sur tout le pays donnerait au dispositif une ampleur le rendant moins gérable.



## Liste des Acronymes

ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
AEE, Agence Européenne de l'Environnement  
AMGVF, Association des Maires des Grandes Villes de France  
BDRHF, base de données sur le Référentiel Hydrographique Français  
CCEE, Commission des comptes et de l'économie de l'environnement  
CEPPOL, Commission d'études pratiques de lutte antipollution  
CFCE, Centre Français du Commerce Extérieur  
CITEPA, Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique  
CMDD, Commission méditerranéenne de développement durable  
CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
CROSS, centres régionaux opérationnels de surveillance et de secours  
CSP, Conseil Supérieur de la Pêche  
D4E, direction chargée des études économiques et de l'évaluation environnementale  
DCE, directive cadre sur l'eau  
DDAM, Directions Départementales des Affaires Maritimes  
DDASS, Directions régionales et Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales  
DE, Direction de l'Eau du ministère de l'écologie et du développement durable  
DGENV, direction générale environnement de la commission Européenne  
DIREN, Directions régionales de l'environnement  
DPPR, Direction de la prévention des pollutions et des risques  
DRCE, Directions régionales du commerce extérieur  
DRIRE, Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement  
EIONET *European Environment Information and Observation Network*  
EPER, *European Pollutant Emission Register*  
ERU, Eaux Résiduaires Urbaines  
FFEM, Fonds Français pour l'Environnement Mondial  
IFEN, Institut français de l'environnement  
IFN, Inventaire forestier national  
IFORE, institut de formation à l'environnement  
IFREMER, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer  
INRA, Institut national de la recherche agronomique  
INRETS, Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité  
INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques  
JAMP, *Joint Assessment and Monitoring Program* (Atlantique Nord Est)  
MEDD, ministère de l'écologie et du développement durable  
MNHN, Muséum National d'Histoire Naturelle  
MINEFI, Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie  
OIEAU, Office International de l'eau  
OMC, Organisation Mondiale du Commerce  
ONF, Office nationale des forêts  
PAM, Plan d'action pour la Méditerranée  
PNUE, Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
ROD, *Reporting Obligation Database*  
SANDRE, Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau  
SIA, Système d'information Assainissement  
SIE, Système d'information sur l'eau  
SEMIDE, Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau  
SMDD, Stratégie méditerranéenne de développement durable

## Annexes

### Indicateurs Eau des objectifs de développement pour le millénaire

| Objectif et cible   | Indicateurs  |
|---|--|
| Objectif 7. Assurer un environnement durable  |  |
| Cible 10 Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre | 29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure           |
| Cible 11 Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis   | 30. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement |

### Indicateurs prioritaires pour le suivi de la SMDD

|  |   |   |
|--|---|---|
| Stabiliser les demandes en eau (diminution au nord et augmentation maîtrisée au sud et à l'est). Réduire les pertes et les mauvaises utilisations en se fixant des objectifs d'efficience dans chaque secteur d'utilisation. | 1 | Indice d'efficience de l'eau  |
| Découpler demande en eau et croissance du PIB. et augmenter de façon significative la valeur ajoutée agricole par mètre cube d'eau utilisée.   | 2 | Demande en eau totale et par secteur, rapportée au PIB (total et par secteur)                                   |
| Préserver les ressources en eau.   | 3 | Indice d'exploitation des ressources naturelles renouvelables   |
| Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.  | 4 | Proportion de la population ayant un accès de façon durable à une source d'eau améliorée (total, urbain, rural) |
|  | 5 | Proportion de la population ayant un accès à un système d'assainissement amélioré (total, urbain, rural)        |

### Les Indicateurs eau du Développement Durable environnementaux (Medstat)

| Num | Indicateur   |
|-----|--|
| 52  | Part des terres agricoles irriguées  |
| 57  | Efficience de l'usage de l'eau d'irrigation  |
| 63  | Rejets industriels dans l'eau  |
| 84  | Indice d'exploitation des ressources renouvelables   |
| 85  | Indice de production d'eau non-durable   |
| 86  | Part des eaux potables distribuées non conformes aux normes de qualité                           |
| 87  | Indice de qualité générale de l'eau  |
| 88  | Part des eaux usées collectées et traitées par le système d'assainissement public                |
| 89  | Existence d'instruments économiques pour couvrir les coûts de l'eau dans les différents secteurs |
| 90  | Efficience de l'utilisation de l'eau potable   |
| 91  | Part des eaux usées industrielles traitées sur site  |



